

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

24

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **13 DECEMBRE 2024**

Objet de la délibération :

**TOULON – « 3 RUE
SERRE » - PROJET DE
CONSTRUCTION NEUVE
DE 10 LOGEMENTS**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU, Jeannine
GHIO, Loïc GUILLEUX, Jacques PEYROT, Serge PELLEGRIN, Valérie
RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO
Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Rodolphe ARNAUD, Dalila
CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Josée
MASSI

Représentant du CSE présent : Didier D'HOTEL

Représentant du CSE excusé : Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n°29 en date du 28/06/2024, vous avez autorisés l'acquisition sur la
commune de TOULON, 3 Rue Serre, d'une parcelle de terrain à bâtir, située dans le QPV
Pont du Las-Rodeillac.

Initialement le projet l'acquisition dudit foncier incluait le transfert au profit de l'Office,
du permis de construire qu'a déjà obtenu le propriétaire, pour la réalisation de 10
logements.

Suite aux contraintes urbanistiques qui ont été modifiées depuis l'obtention du permis
initial, un nouveau permis de construire doit être déposé et portera sur la construction
de 10 logements.

Lesdits logements sont répartis comme suit :

4 T2 / 4 T3 / 2 T4 (7 LLI et 3 PLS) ainsi que 10 places de stationnement.

L'opération porte sur l'acquisition de la parcelle :

Commune : TOULON

Section :CX

Numéro : 450 pour 380 m²

Le prix de revient de l'opération serait de 2 505 000 € TTC.

Le nouveau prix de l'acquisition du foncier, valorisé d'un PC valable et opposable, est de 410 0000 € HT.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La réalisation de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition de la parcelle d'une superficie de 380 m² moyennant le prix de 410.000 € HT en ce inclus le transfert du nouveau PC purgé de tout recours au profit de Var Habitat,
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à la majorité, M PEYROT ayant voté contre, et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI